



## **Procès-Verbal N°7**

### **Réunion du Comité de Direction**

**Date de réunion** : lundi 15 juillet 2019

**Heure et Lieu** : 17h00 - Siège de la Ligue Mahoraise de Football à Cavani.

**Présidence** : Mohamed BOINARIZIKI, Président de la Ligue Mahoraise de Football

**Présents** : MM. Maoulana OILI, Hamada-Hamidou SIDI, Aouladi ABOUDOU, Ishaka RACHIDI Hanyou ACHIRAFI, Saïd Ali TOILIBOU, Mohamed DJANFFAR  
Anrif HALIDI CHEIK, Abdel Kader BACO MOUSSA, Sélémani ATTOUMANI,

**Présence par procuration** : MME. Moihédja MARI, Abdoul Karim ABAINE.

**Assiste à la séance** : Aurélien TIMBA ELOMBO (Directeur Général des Services)

**Excusés** : MM. Ahmed Zaki KAFE, Issouf BACAR, Mohamed AHMADA Tostao, Anzizi HAMOUZA BACAR, Omar-Elwadoud ABDOURAHAMANE, Soulaïmana YOUSOUFOU, Jean-Pierre RIGANTE

**Invité** :

**Ordre du jour** :

- 1 – Approbation de procès-verbal n°06 du Comité de Direction,
- 2 - Affaires sportives
- 3 – Point sur la préparation des Jeux des îles 2019.
- 4 – Divers

#### **1 – Approbation de procès-verbal n°06 :**

Le procès-verbal n°06 du Comité de Direction a été approuvé à l'unanimité des membres présents

#### **2 – Affaires sportives :**

**UFFOI** :

Les rencontres se joueront à Maurice. Les dates précises seront données ultérieurement.

NOVEMBRE 2019 – GARCONS U15

DECEMBRE 2019 – FILLES U17 ET U20



### **Tournoi U13 à la Réunion :**

Le tournoi se déroulera à Saint- Suzanne au mois d'octobre 2019,

### **3 – Point sur la préparation des Jeux des îles 2019.**

#### **La sélection de Mayotte**

La liste officielle est arrêtée à 22 joueurs et cinq cadres.

#### **Délégation des officiels de la ligue :**

La ligue prend en charge les frais aériens et d'hôtel des officiels accompagnant la délégation. La restauration reste à la charge de chaque membre. Le Président et le Vice-président de la Ligue ne feront pas parti de la délégation des officiels de la Ligue.

#### **Les délégations partiront le 17 juillet 2019.**

#### **4 – Divers :**

- La délégation de LFA sera à Mayotte au mois de septembre 2019.
- Le Conseiller technique qui était recruté récemment à la Ligue pour le développement du football féminin et d'animation a démissionné pour des raisons familiales.
- Une réflexion du Comité de Direction pour un conventionnement avec des centres de formations professionnels est en cours d'élaboration. Une piste est en cours d'étude. Le Comité de Direction se prononcera ultérieurement pour la piste qui est en cours.

#### **Tablettes :**

La Ligue rappelle aux dirigeants des clubs que le remplacement des tablettes quel que soit la circonstance reste totalement à la charge des clubs. Il appartient aux dirigeants de prendre les dispositions nécessaires pour la sécurité de leur matériel.

En cas de non présentation de tablette le jour de match, la Ligue se réserve le droit de prendre les mesures qui s'imposent selon les textes en vigueur.



- **Alerte aux clubs :**

*Le Comité de Direction a été informé de ce qu'il y'a un nombre important de chèques qui reviennent impayés car sans provision. Le Comité de Direction continue de s'indigner face à cette situation et invite les clubs qui sont dans ce cas à régulariser rapidement la situation. A la fin de la saison, un fichier des clubs ayant eu des chèques rejetés sera dressé et les clubs qui y figureront ne pourront pas payer par chèque lors de la saison 2020.*

• **Déclaration des Délégués des clubs:**

**Délégués des matchs :** Art 72. Alinéa 8 des Statuts et Règlements 2019 de la Ligue

*Chaque club devra fournir à la Ligue au moment des engagements au moins deux (2) délégués. Tout manquement à cette obligation fera l'objet d'évocation devant le Comité de Direction et sera sanctionné par les amendes et suspensions prévues au règlement intérieur (art 46 - V).*

Le Comité de Direction fixe à 25€ par match l'indemnité forfaitaire que percevra chaque Délégué qui sera désigné et rendra son rapport d'après match. L'indemnité est prise en charge par la Ligue. Les clubs qui demandent eux même la présence d'un Délégué s'acquitteront de cette indemnité forfaitaire auprès du Délégué à la fin du match comme pour les Arbitres.

**Rappel :** *Le Comité de Direction rappelle aux clubs des championnats R1 et R2 que les vestiaires seront obligatoires à compter de la saison 2020 et les invite une fois de plus à envoyer le présent Procès-Verbal à leur Mairie. Le Comité de Direction demande également aux équipes des championnats R3 susceptibles de monter en R2 d'anticiper sur la construction des vestiaires. AUCUNE DEROGATION NE SERA ACCORDEE*

**Président**

**Mohamed BOINARIZIKI**

**Secrétaire Général**

**Maoulana OILI**